

17 Juillet 2024

Comité de Projet

Commune de Sanxay

IMAGINÉ PAR



www.photosol.fr



- 01 Loi APER: Comités de Projets
- 02 Présentation de Photosol
- 03 Projet agrivoltaïque de Sanxay
- 04 Temps d'échanges



1

Loi APER et Comités de projets

Qu'est-ce-que les comités de projets ?

Des temps de dialogue instaurés par la loi APER



Le décret du 24 décembre 2023 relatif à l'article 16 de la loi APER assure, à partir du 24 juin 2024, « *une concertation préalable des parties prenantes (...) sur la faisabilité et les conditions d'intégration dans le territoire des projets d'installation de production d'énergies renouvelables* »

→ ***Tout projet d'une puissance supérieure à 2,5 MWc, en dehors des ZAER, doit faire l'objet d'un Comité de Projet.***

Une réunion doit être tenue avant le dépôt du permis de construire. Les personnes suivantes sont conviées :



- ❖ Les membres de droit
 - ✓ Le **porteur de projet**,
 - ✓ Un **représentant de la commune d'implantation** du projet,
 - ✓ Un représentant de **l'EPCI** de la commune d'implantation,
 - ✓ Un représentant de **chaque commune limitrophe de la commune** d'implantation du projet
- ❖ Les membres invités
 - ✓ La préfecture
 - ✓ Le propriétaire exploitant



Le Comité de projet permet l'information des élus sur le projet
Ce comité est un moment d'échange et de réponse aux questions



2

Présentation de Photosol

Photosol en France et en Outre-mer

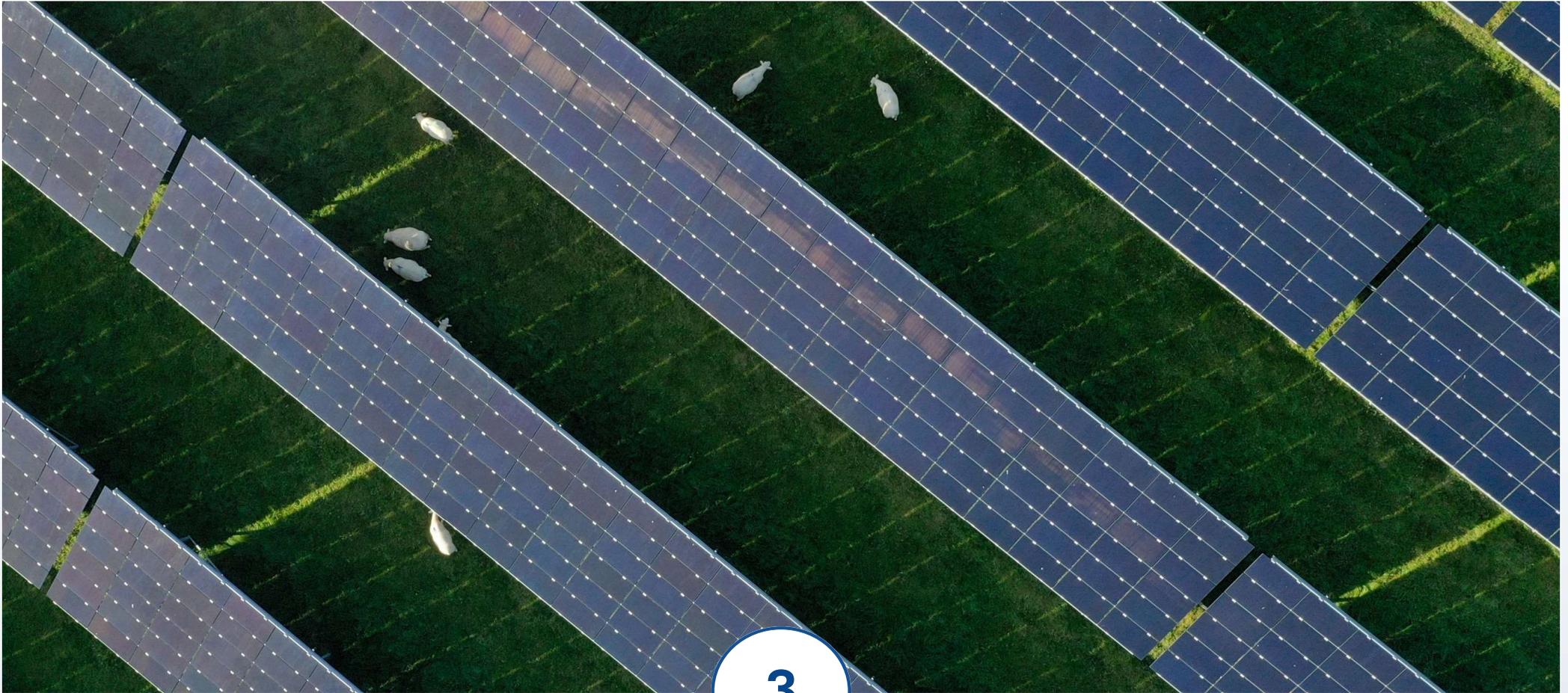
16 ans
de savoir-faire

+ 91 installations
dont **19** parcs
agrivoltaïques

900 MWc
en exploitation
et prêts à construire

Une maîtrise de tous
les métiers du
photovoltaïque





3

Le projet agrivoltaïque de Sanxay

Les grandes étapes de développement du projet

T1 2023 – T4 2023

T1 2024 – T2 2024

T3 - 2024

- Lancement des études environnementales et paysagères :
 - Inventaires faune /flore

- Premières propositions d'implantation compatible et mise en conformité avec le décret agrivoltaïque
- Rencontre avec la maire de Sanxay et présentation du projet agrivoltaïque
- Rédaction de l'Etude d'Impact Environnementale
- Rencontre avec la CU du Grand Poitiers

- Rédaction de l'Etude d'Impact Environnementale
- **Présentation du projet lors du Comité de Projet**
- **Dépôt à venir** de la demande de permis de construire
- **Présentation du projet en CDPENAF**

Un projet agrivoltaïque qui respecte les recommandations à toutes les échelles



Au niveau national :

- Respect de la loi APER, du décret n°2024-318 du 8 avril 2024 et de l'arrêté du 5 juillet 2024.



Au niveau départemental :

- Respect des préconisations de la Chambre d'Agriculture.



Au niveau de l'exploitation :

- Adaptation aux productions et aux contraintes liées à l'itinéraire technique de l'exploitant.

L'agrivoltaïsme c'est quoi ?



L'agrivoltaïsme a été défini dans la loi d'accélération de la production des énergies renouvelables de mars 2023.

La **loi APER** définit le cadre des installations agrivoltaïques :

- **Projet qui allie production agricole et production énergétique**
- **La production agricole doit rester l'activité principale de la parcelle**
- L'installation doit être **réversible**
- L'installation doit **rendre au moins l'un des 4 services** suivants :



L'amélioration du potentiel et de l'impact agronomique



L'adaptation au changement climatique



La protection contre les aléas



L'amélioration du bien-être animal

Le projet agricole

Informations sur l'exploitant agricole

- Propriétaire : **Hervé Demarbre**
- Exploitant : **Hervé Demarbre**
- Surface de l'exploitation : 290 ha
- Installée depuis 2006 : **Achat d'un premier troupeau puis développement de l'activité ovine**
- Cheptel : **300 ovins**
- Pâturage pour valoriser au mieux la biomasse produite
- Production de céréales et oléo-protéagineux sur le site de Sanxay
- Production de semences spécialisées sur l'exploitation de Rom



Le projet agricole

Une exploitation en évolution

Le projet agrivoltaïque permettra :

- Développer l'activité ovine sur le site d'exploitation de Sanxay
- **Pérenniser l'activité agricole par l'apport d'une protection physique des animaux et des prairies, qui permettra d'assurer une production homogène en biomasse et assurer le bien-être animal**
- Conserver la possibilité de faire des rotations culturales sur l'ensemble du site avec des caractéristiques structurales adaptées au matériel d'Hervé Demarbre



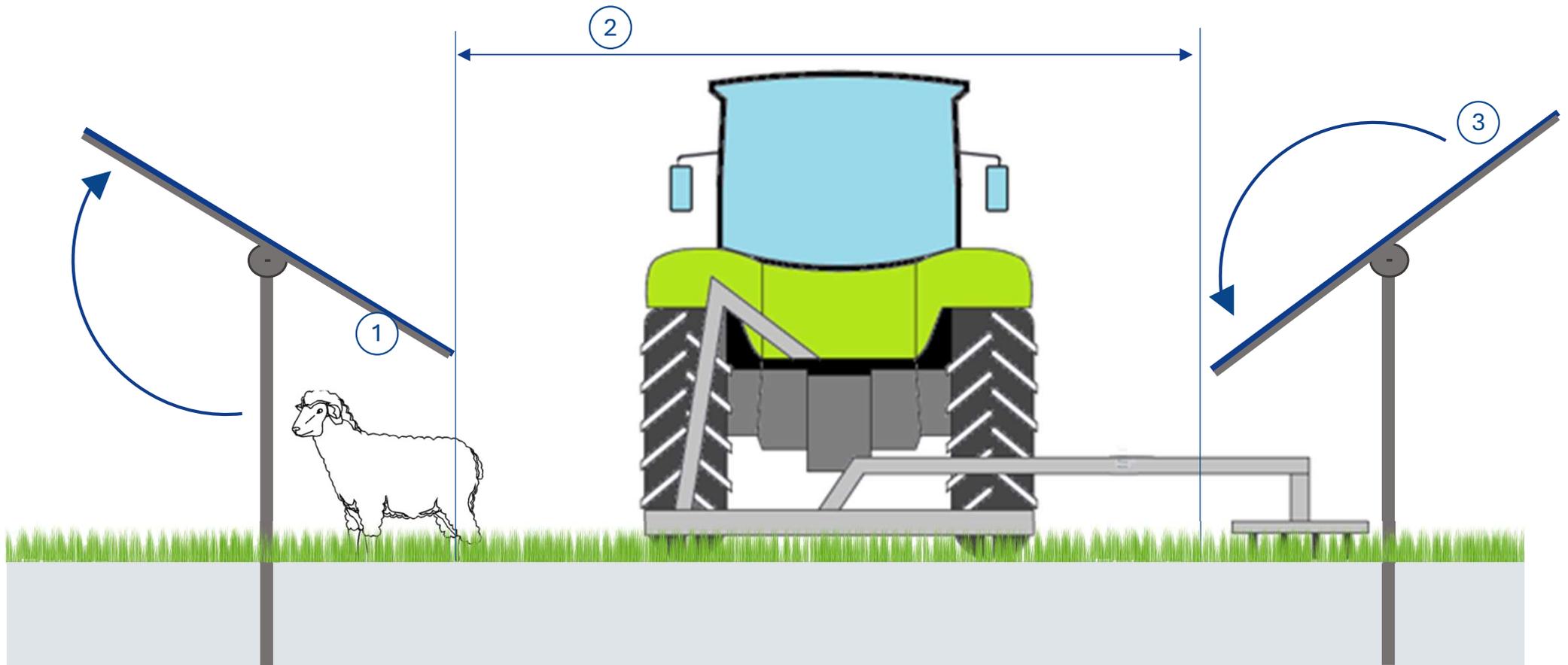
Aménagements d'une installation agrivoltaïque

Aménagements agrivoltaïques pris en charge par Photosol :

- Portails
- Parc de contention
- Passage tous les 150 m environ afin de faciliter le déplacement de l'éleveur sur le parc et la surveillance des bêtes
- Clôtures faisant le contour du parc
- Clôtures mobile gérées par l'exploitant
- Abreuvoirs
- Réimplantation de la prairie si dégradation



Technologie proposée : Tracker, pour garantir la réversibilité du système



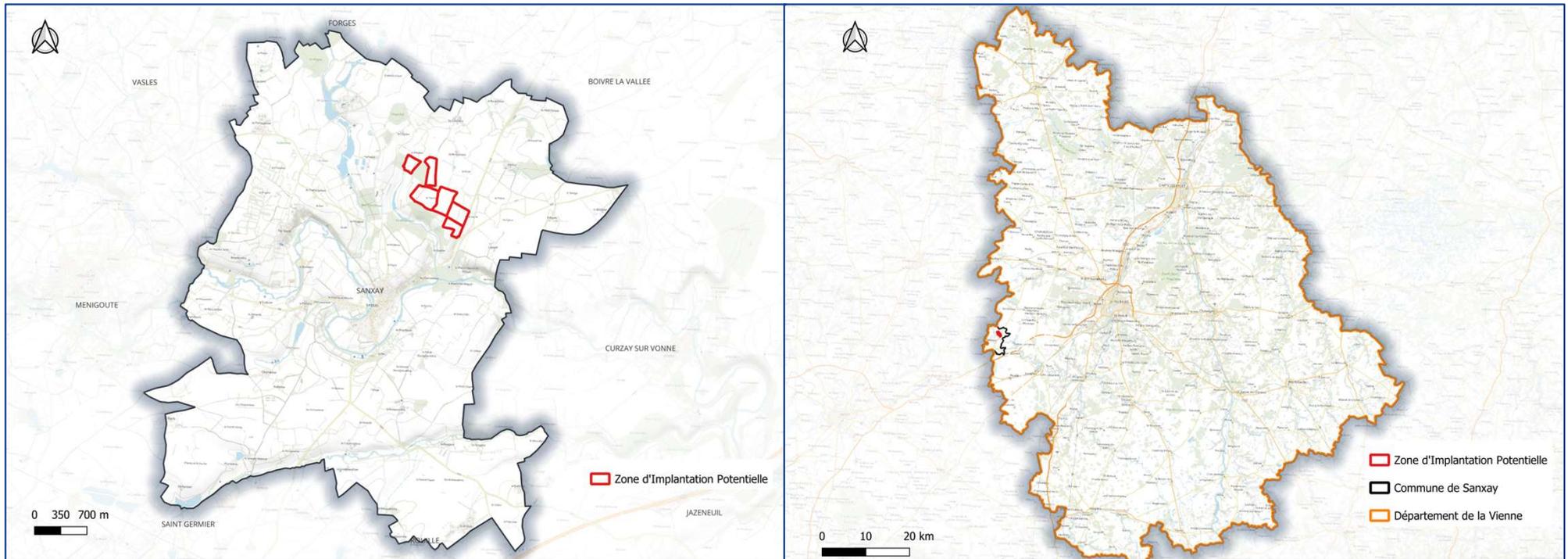
- ① Point bas à **1,20** selon la nature du sol (afin d'éviter d'utiliser du béton et comme la demande la FNO)
- ② Espace entre **les tables de 4-6 m** en fonction de l'inclinaison des tables
- ③ Structure type **mono-pieux et panneaux inclinables à +/- 60°**

- **Réimplantation** de la prairie avant construction et après construction
- Garantir un **ombrage pour les brebis** lors des périodes estivales, dans le but d'améliorer leur bien-être
- Respect des contraintes d'exploitations et du gabarit des ovins

Localisation

Du projet de Sanxay

- Parcelles au Nord du centre de la commune
- Parcelles agricoles



Une analyse multicritère pour sélectionner ce terrain

Critères du choix du site

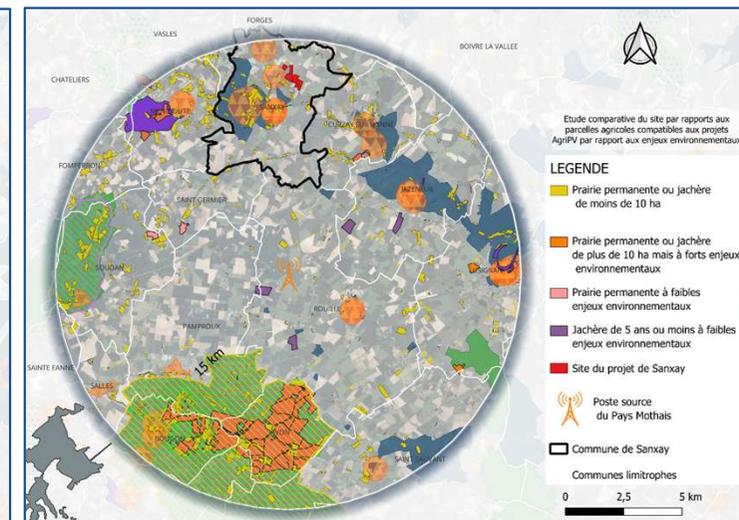
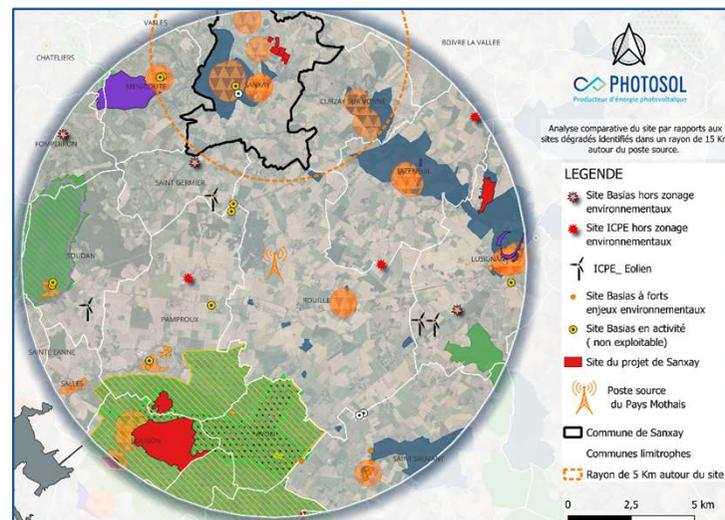
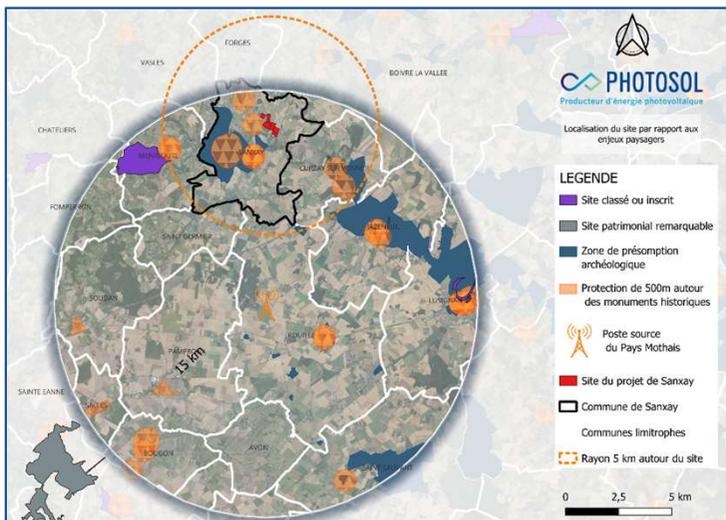
- Surface en exploitation
- Existence d'une topographie favorable au projet
- Raccordement au réseau électrique actif
- Les enjeux environnementaux
- Les périmètres de protections
- Etc.

Le développement d'un projet agrivoltaïque sur ce site permettra non seulement de préserver et d'enrichir l'activité agricole, mais aussi de minimiser autant que possible l'impact environnemental et paysager, compte tenu de sa localisation. Ce projet témoigne d'un engagement fort en faveur de la protection de l'environnement et de la mise en valeur des paysages, contribuant ainsi à un équilibre harmonieux entre progrès technologique et respect de la nature.

Analyse des sites selon les enjeux liés aux périmètres de protection

Analyse des sites artificialisés (ICPE et BASIAS)

Analyse des parcelles agricoles selon les enjeux environnementaux



Localisation

Du projet de Sanxay

- Surface d'étude : **31 ha**
- Nature : **Agricole**
- Document d'urbanisme : **Carte Communale**
- Raccordement envisagé : poste source **Pays Mothais (11 km)**

Calendrier du projet :

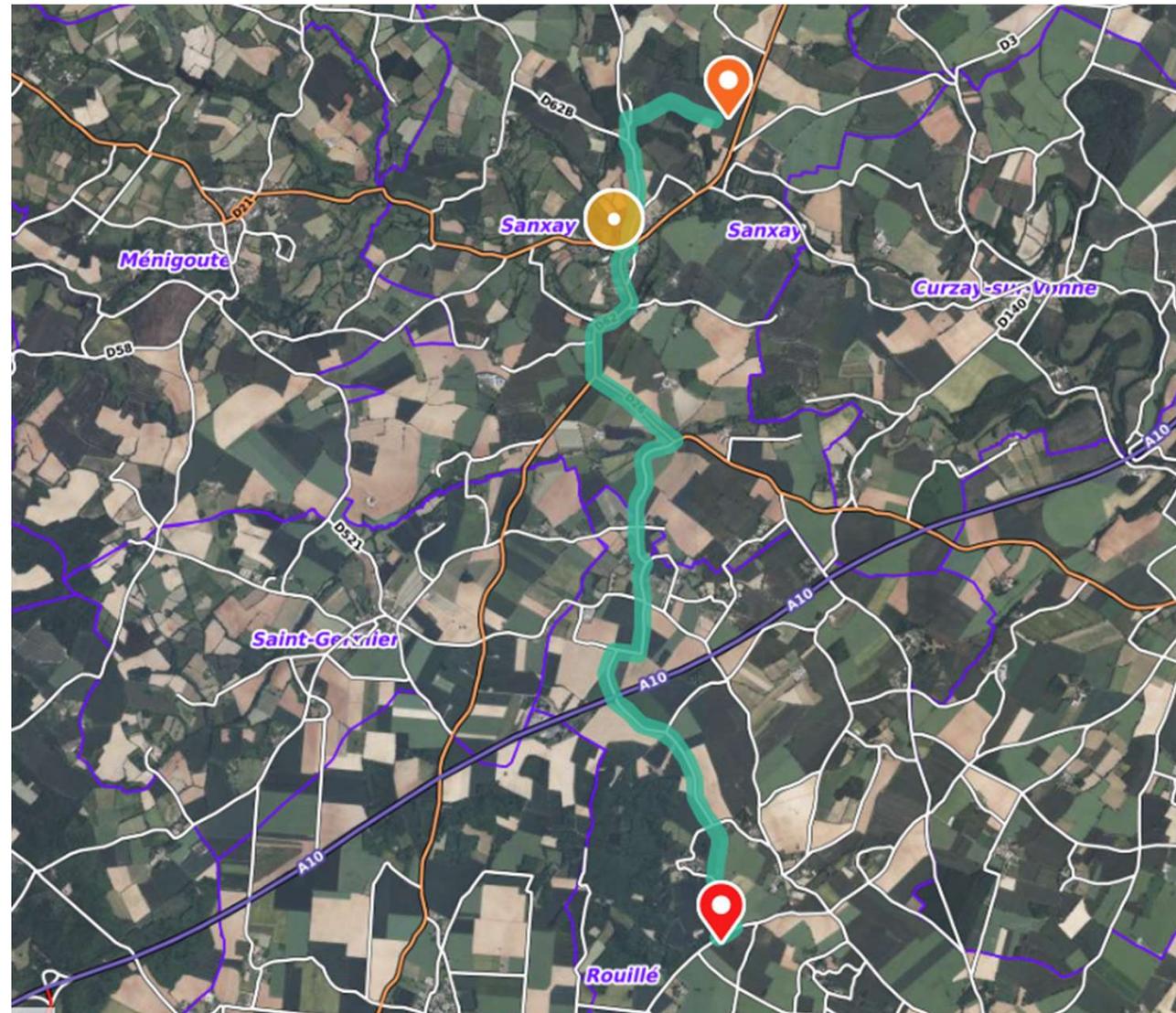
- **Rédaction EIE complète : T2 2024**
- **EIE Dépôt du PC : T3 2024**



Possibilité de raccordement Au poste source du pays Mothais

Poste source du Pays Mothais

- Statut : à créer
- Échéance : Vers 2028
- Le tracé : Voie départementale et voies communales
- Distance du poste source : 11 km



Usage du terrain

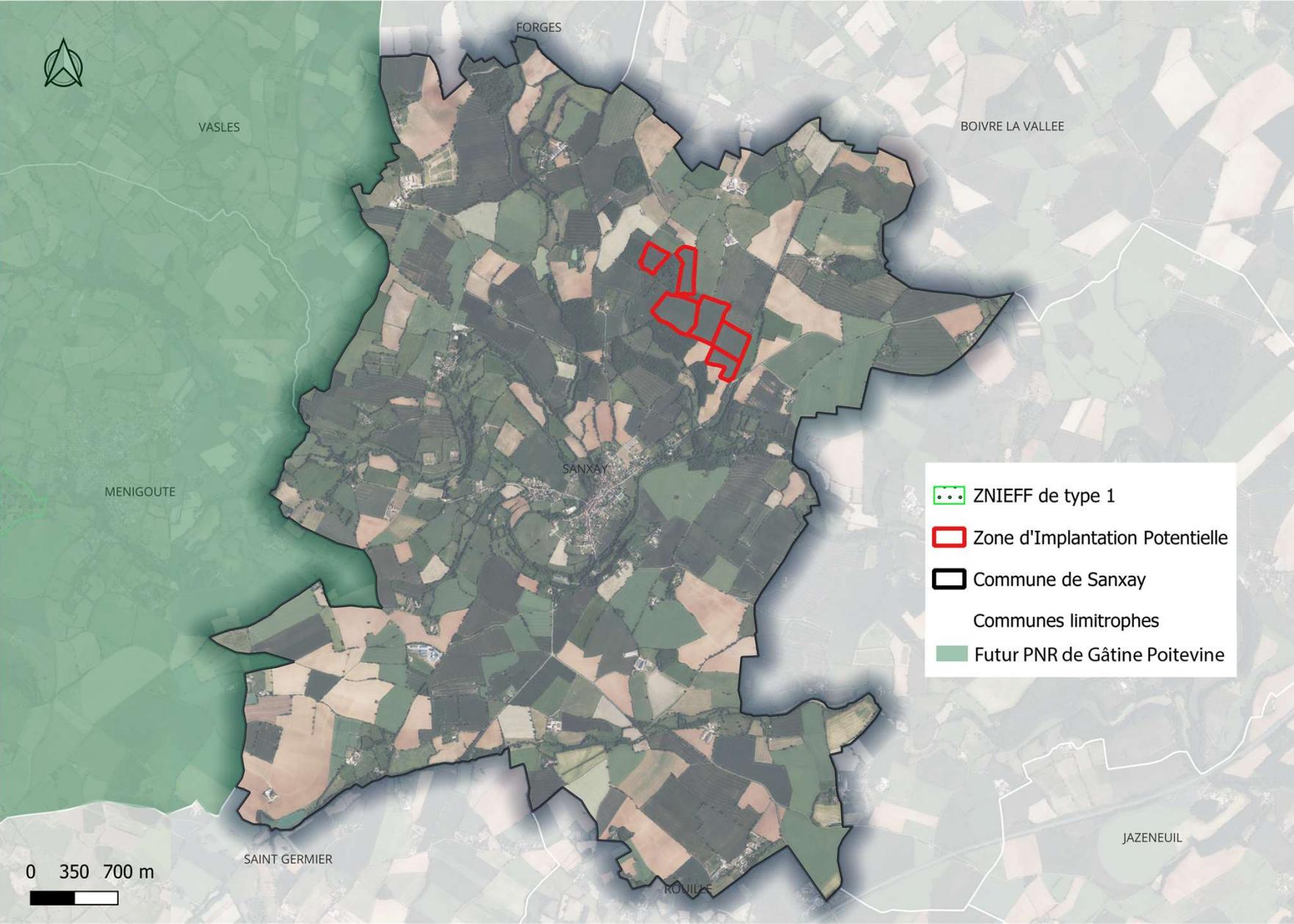
Grandes cultures (RPG 2022)



-  ZIP du projet de Sanxay
-  Culture de Colza

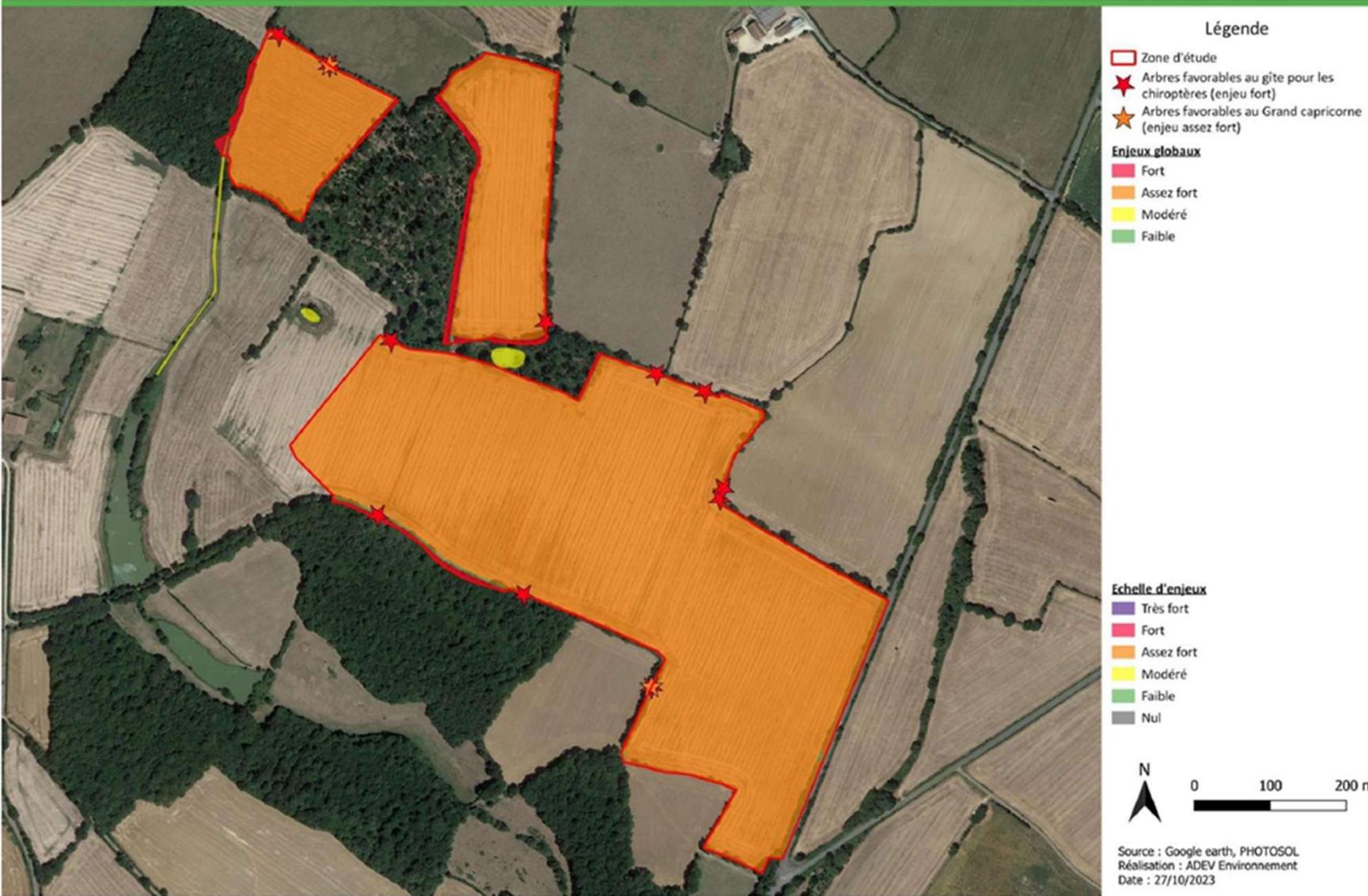
Enjeux environnementaux

En dehors de tout zonage environnemental



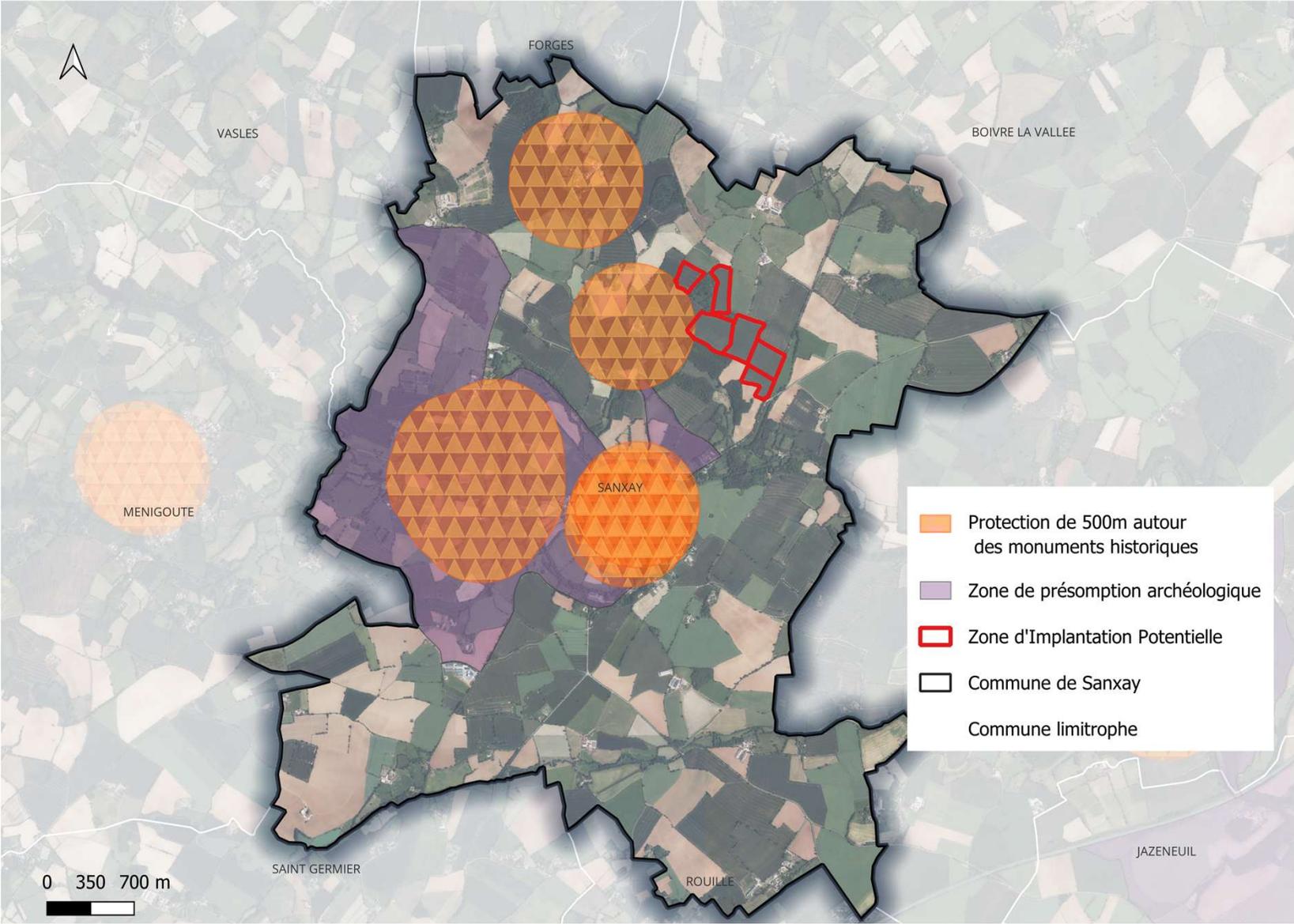
Enjeux environnementaux

Evitement des zones à enjeux forts



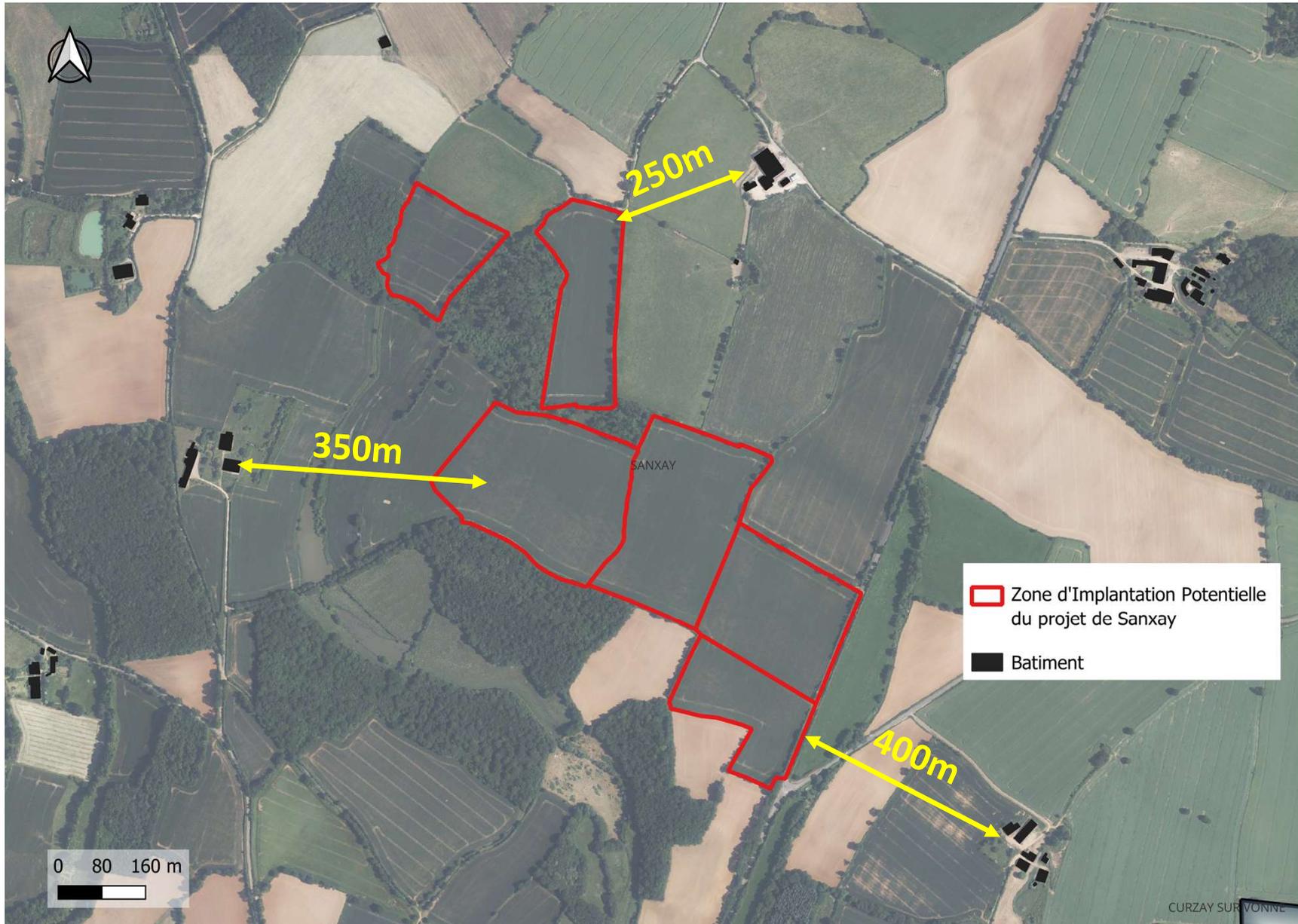
Enjeux patrimoniaux

Site en dehors des périmètres de protection



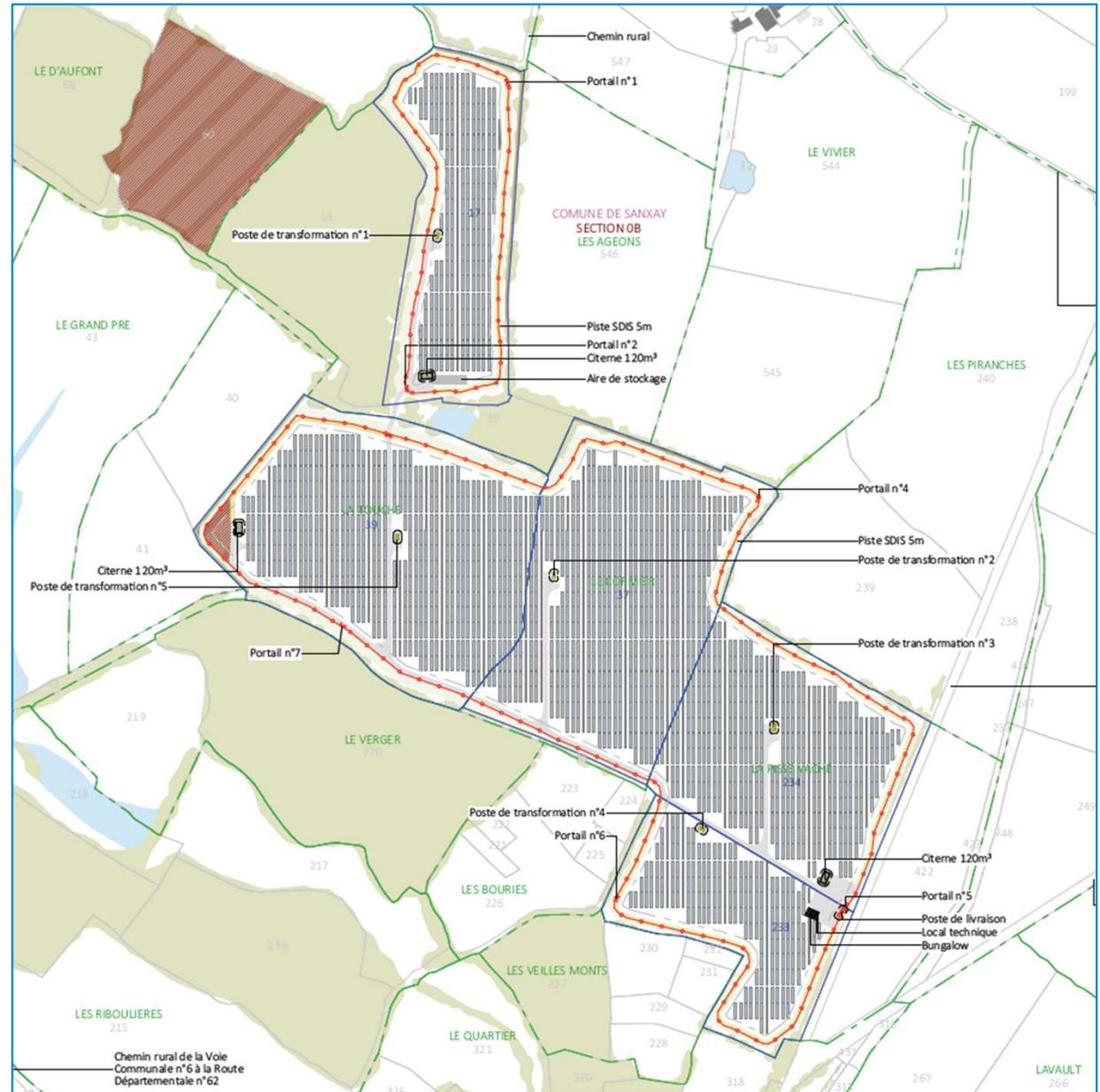
Enjeux paysagers

Prise en compte des habitations à proximité



Implantation potentielle Du projet de Sanxay

- Surface évitée: 6,8 ha
- Part de la SAU : 10 %
- Taux de couverture : 39 %
- Puissance pressentie : 17 MWc
- Energie produite: 22 GWh/an
- Equivalent de consommation: 10 100 personnes (hors chauffage)
- CO₂ évité : 10 800 tonnes
- Concertation:
 - ✓ Rencontre avec la maire et son adjoint
 - ✓ Passage au pôle EnR
 - ✓ Rencontre avec CU du Grand Poitiers



Les retombées socio-économiques locales pour un projet de 17 MWc



Retombées fiscales du projet : **76 700 €/an***



Taxes d'aménagement : **42 702 €, dont 21 351 € pour la commune**



Coût prévisionnel du projet : **15 M€**



Nombre d'emplois mobilisés à l'échelle départementale : **environ 40 ETP en phase chantier et 2 emplois en phase exploitation et maintenance**



Production estimée du parc: **22 GWh/an**



Equivalent en termes de consommation : **environ 10 100 personnes (hors chauffage)**

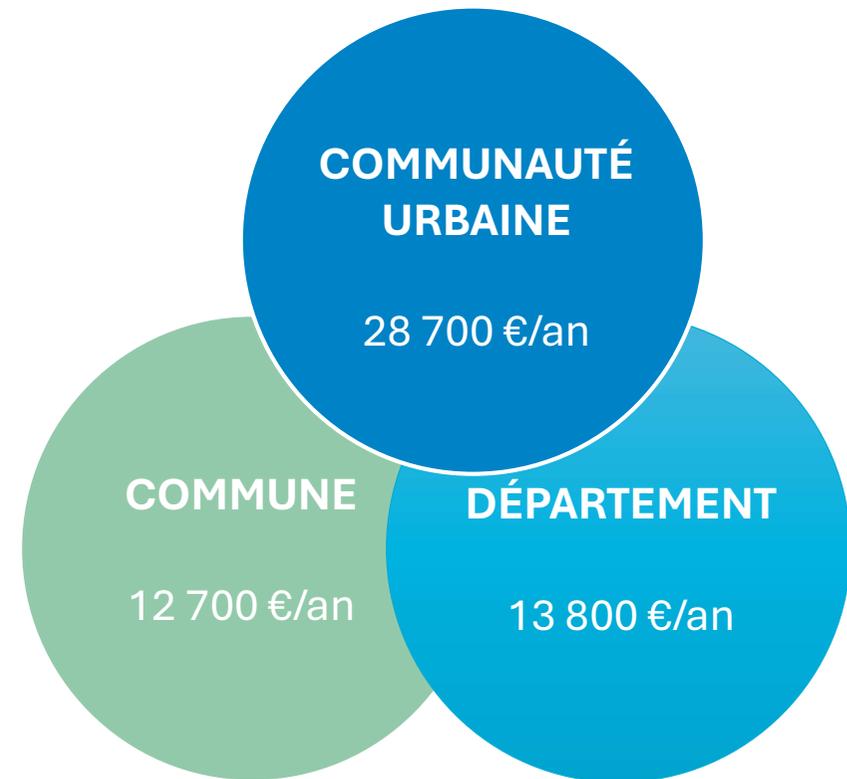


Tonnes de CO₂ évitées par an, méthode RTE : **10 800**



*Ces chiffres sont estimés sur la base des montants de taxes actuelles

Répartition des taxes IFR, CET et taxe foncière aux collectivités locales pour une puissance installée de 17 MWc*



En synthèse



Un **évitement des zones environnementales sensibles et une proposition d'intégration paysagère** complémentaire.



Des **retombées économiques pour la commune de Sanxay, la Communauté Urbaine et le département** sur toute la durée de vie du projet.



17 MWc injectés sur le réseau, l'équivalent de la **consommation annuelle d'électricité d'environ 10 100 personnes (hors chauffage).**



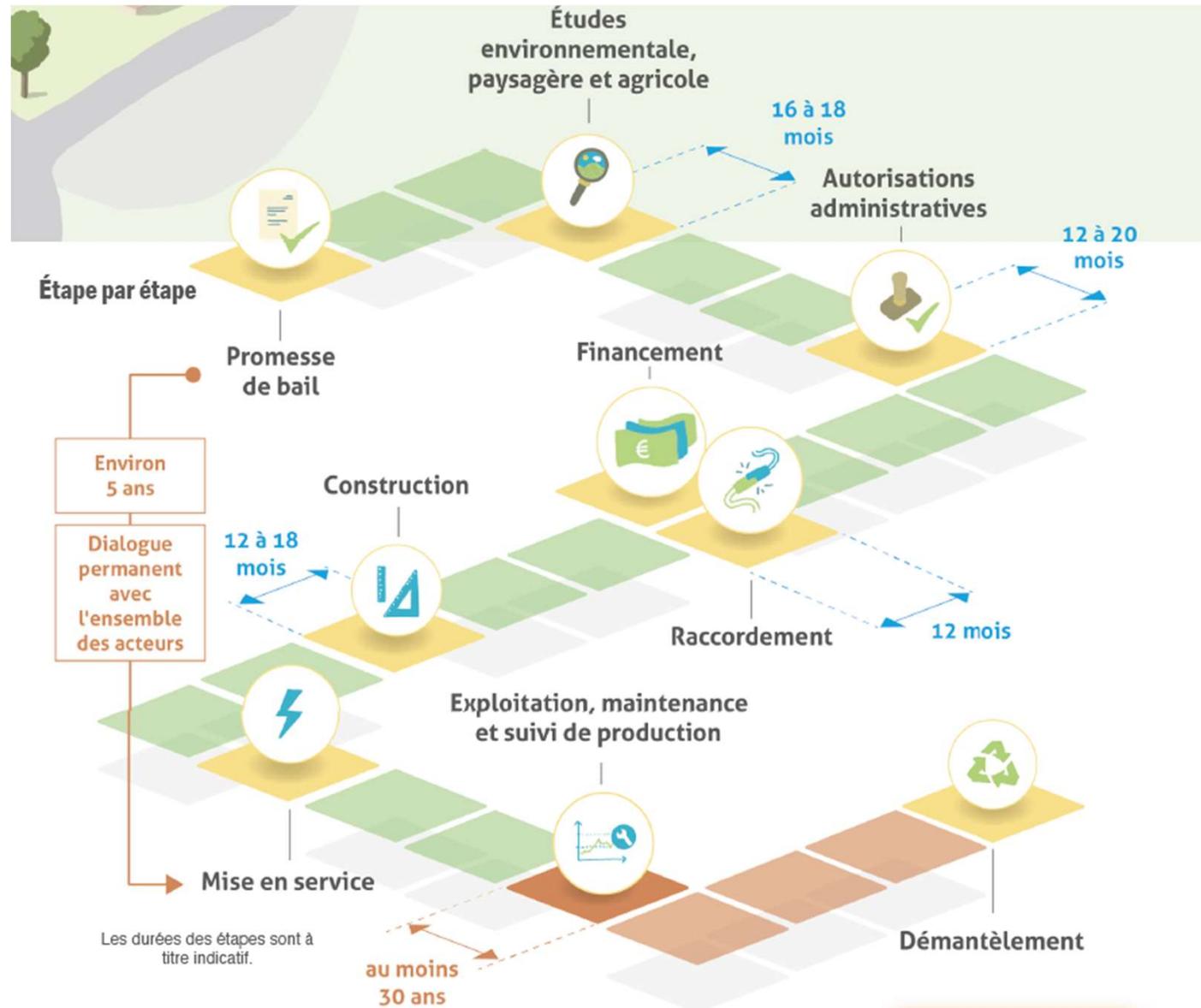
Un projet agrivoltaïque tirant parti de **nos années d'expérience, de notre perspective et de notre expertise approfondie** pour améliorer nos activités.



Un projet agrivoltaïque qui **respecte la synergie entre production agricole et production énergétique, tout en garantissant la réversibilité des terres agricoles.**

Et la suite ?

Les étapes de développement d'un projet agrivoltaïque



Et la suite ?



Mise à disposition d'un exemplaire de la présentation pour les riverains et mise en ligne sur le site internet de la mairie



Envoi du compte-rendu par Photosol de la réunion aux participants



Dépôt du permis de construire



Poursuite du dialogue avec les parties prenantes

Merci pour votre attention

Vos interlocuteurs privilégiés

Cheffe de projets développement
Mitiyani ANAHOU
06 75 21 72 94
mitiyani.anahou@photosol.fr

Chef de projets agricoles
Quentin BOULARD
07 89 31 81 84
quentin.boulard@photosol.fr

Responsable Actions Territoriales
concertation
Bénédicte DULUC
benedicte.duluc@photosol.fr

